



Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.36  
Dossier traité par: Christian Grütter  
**Wabern, le 20 décembre 2023**

**MO-Express n° 2023 / 13**

**Concept d'introduction de DMAV version 1.0 – Migration de MD.01-MO-CH version 24 vers DMAV version 1.0**

Mesdames, Messieurs,

C'est en concertation avec les cantons que le service spécialisé Direction fédérale des mensurations cadastrales (service spécialisé de la Confédération) a décidé que DMAV serait introduit par étapes: d'ici à fin 2025 dans les cantons pilotes, puis dans la Suisse entière pour la fin 2027.

Les échéances suivantes s'appliquent à l'introduction dans la Suisse entière:

31.03.2026                      Chaque canton transmet, pour examen, son concept de mise en œuvre au service spécialisé de la Confédération. Si le feu vert est accordé, l'entreprise requise pour la migration des données est ouverte et les travaux sont lancés.

15.11.2027 au plus tard    Le canton transmet le rapport final sur la migration des données au service spécialisé de la Confédération.  
Les bases légales cantonales relatives à la mensuration officielle ont été adaptées aux nouvelles bases légales fédérales et mises en vigueur.

**31.12.2027                      Le changement de modèle de données et la migration des données vers DMAV version 1.0 sont achevés dans la Suisse entière.**

C'est pour vous fournir une vue d'ensemble des travaux à venir concernant l'introduction du nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV version 1.0 que nous vous présentons le concept d'introduction que nous avons élaboré. Il est à votre disposition dans le guide de la mensuration officielle à l'adresse [www.cadastre.ch/dmav](http://www.cadastre.ch/dmav).



Le concept d'introduction s'adresse en premier lieu au service du cadastre du canton et en second lieu aux organismes chargés de la mise à jour de la mensuration officielle. Ce document les informe sur les points suivants:

- l'ensemble des travaux qui vont leur incomber
- le calendrier prévu pour leur déroulement
- les outils qui sont ou qui seront mis à disposition pour ces travaux (en précisant lesquels et par qui)
- les conditions à satisfaire pour lancer la migration et les modèles prédéfinis existant pour cela
- les documents à transmettre à la Confédération à l'issue de la migration des données
- les frais à prévoir et ceux pour lesquels la Confédération verse une participation.

Le concept d'introduction a fait l'objet de discussions avec le comité technique de la Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie  
Géodésie et Direction fédérale des  
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie  
Géodésie et Direction fédérale des  
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.  
Responsable de domaine

Christoph Käser  
Responsable de processus mensuration  
officielle et du cadastre RDPPF